

APPENDICE

[Français]

SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIALLETTRE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC
AU PREMIER MINISTRE DU CANADAGOUVERNEMENT DU QUÉBEC
LE PREMIER MINISTRE

Le 2 septembre 1971

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau,
Premier ministre du Canada,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez déjà fait connaître l'intention de votre gouvernement de déposer dès la reprise de la session du Parlement, ce mois-ci, un projet de loi modifiant en profondeur le régime des allocations familiales et des autres allocations aux jeunes.

Le gouvernement du Québec a de son côté annoncé qu'il allait déposer cet automne un projet de loi modifiant la loi provinciale des allocations familiales, conformément à la politique de sécurité du revenu qu'il a énoncée en janvier 1971.

S'il n'a pas été possible lors de la récente conférence de Victoria de conclure un accord sur l'aspect constitutionnel de l'ensemble du sujet de la sécurité du revenu

et partant, des allocations familiales, il paraît, pour le moment, essentiel au gouvernement du Québec de trouver un moyen d'éviter un conflit dans ce domaine particulier des allocations familiales. A cette fin, le gouvernement du Québec est d'avis qu'il y aurait lieu d'inclure dans votre projet de loi des dispositions prévoyant que les allocations familiales distribuées par le gouvernement du Canada dans une province doivent l'être conformément aux normes et modalités prescrites, le cas échéant, par la loi des allocations familiales de cette province, tels les bénéficiaires, la nature et le montant des prestations, l'échelle de réduction des prestations, et ce jusqu'à concurrence de la somme totale payable aux citoyens de cette province aux termes de la loi fédérale.

Selon le gouvernement du Québec, l'insertion de telles dispositions dans le projet de loi que s'apprête à déposer votre gouvernement respecterait les priorités provinciales et les objectifs sociaux en cause. Je vous invite en conséquence à apporter à la présente demande la plus grande considération.

Par la même occasion, le gouvernement du Québec vous fait part que, selon lui, il y aurait tout avantage à aborder dans le même esprit la double question des centres de main-d'œuvre et de la formation professionnelle des adultes.

Veillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

ROBERT BOURASSA